



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**



Metz, le 21 MARS 2023
N° 501440 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3667

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or.

OBJET : construction d'une centrale photovoltaïque au sol – Pouilly-en-Auxois (21).

RÉFÉRENCE : courriel du 20 mars 2023.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté à propos du permis de construire PC 021 501 22 B0012 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Pouilly-en-Auxois.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émet aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations